

Irrigation : FNE s'oppose la remise en cause de la loi sur l'eau

Dossier de la rédaction de H2o
October 2010

Le 28 août dernier, le Président de la République déclarait aux agriculteurs : "J'ai demandé un moratoire sur les obligations environnementales qui vous sont imposées". Depuis, les attaques en règle contre la loi sur l'eau 2006 se multiplient. FNE s'inquiète d'une dérive possible. Les dernières demandes en date de l'APCA, organisme regroupant les chambres d'agriculture, sont inacceptables. Explications.

L'APCA refuse une gestion collective de la ressource en eau - L'APCA demande, dans sa délibération du 21 septembre 2010 (vote à l'unanimité), des financements publics pour construire des retenues d'eau, mais refuse toute contrainte environnementale, alors que l'agriculture représente 80 % de la consommation en période estivale et met à sec des dizaines de milliers de kilomètres de rivières, comme en Poitou-Charentes. Elle refuse également toute planification de la gestion de l'eau, et souhaite donc un retour à la gestion par arrêtés "sèche", politique inefficace qu'ont fustigé le Conseil d'État puis la Cour des comptes en 2010. Elle ajoute que, soit elle obtient gain de cause, soit elle ne participera pas à la gestion collective de la ressource en eau. Pour FNE, l'évolution de l'agriculture vers des pratiques moins gourmandes en eau est une nécessité et la gestion collective et planifiée par volumes prélevables est un bon outil. "Les retenues de substitution ont été présentées à la Commission européenne comme un outil de gestion planifiée de la ressource en eau, ce qui a permis à la France de justifier d'importants financements publics. Si ces retenues ne sont plus associées à une gestion par volumes prélevables, comme le demande l'APCA, l'argument tombe et l'Europe pourrait bien considérer que ce financement génère une distorsion de concurrence", analyse Bernard Rousseau, responsable des politiques de l'eau à France Nature Environnement.

La facture très lourde de l'agriculture productiviste - Cette facture envoyée aux contribuables s'ajoute au coût de traitement de l'eau potable qu'il faut débarrasser des nitrates et des pesticides, aux subventions par le biais de la Politique agricole commune, au coût de ramassage des algues vertes en Bretagne, aux écosystèmes dégradés, aux coûts pour la santé humaine d'une agriculture à base de pesticides. La facture totale de l'agriculture productiviste est très élevée pour nos concitoyens. Pour Jean Claude Bévillard, responsable des politiques agricoles à France Nature Environnement, "Si les Français peuvent comprendre qu'il faut aider le secteur financièrement, ils ne sont certainement pas prêts à payer aussi cher pour des pratiques qui posent autant de problèmes aux niveaux environnemental et sanitaire. D'autant que des pratiques alternatives existent. De nombreux agriculteurs ont adopté des pratiques plus durables."

FNE demande donc au gouvernement de ne pas céder aux injonctions du lobby de l'agriculture productiviste. Reculer sur la loi sur l'eau et notamment sur la gestion collective et planifiée de l'eau serait désastreux pour l'état de nos ressources et insupportable économiquement

pour les français. Par ailleurs, si le secteur agricole est conforté dans des pratiques non durables, la France risque d'avoir à payer des pénalités financières à l'Europe pour non respect de la directive cadre sur l'eau.

France Nature Environnement - 08-10-2010